

CABINET LE PROVOST
Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : VEYRINAS
87920 CONDAT SUR VIENNE
521 957 811 RCS LIMOGES

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, et le premier septembre,

Madame Armelle LE PROVOST,

Propriétaire de la totalité des 500 parts de 10 euros composant le capital social de la Société
CABINET LE PROVOST,

Associée unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- La modification de l'adresse du siège social ;
- La modification corrélative des statuts ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide, à compter du 1^{er} septembre 2011, de transférer le siège social de
VEYRINAS 87920 CONDAT SUR VIENNE au 16, avenue de Naugeat – 87000 LIMOGES.

En conséquence, l'associé unique décide la modification de l'article 4 des statuts comme suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE

Le siège de la société est fixé au 16, avenue de Naugeat – 87000 LIMOGES»

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des
présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et
répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.

